

MARS-AVRIL 2020

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

La pandémie du coronavirus (covid-19) persiste en RD Congo et Ebola revient !

Noël OBOTELA RASHIDI, Historien.
Professeur ordinaire/
Université de
Kinshasa, Faculté
des Lettres et
Sciences Humaines.
Membre du Conseil
de Rédaction de
Congo-Afrique.
nobotela2005@
yahoo.fr

Au mois de mars, la pandémie du covid-19 avait créé une énorme panique dans le pays. Le décès de quelques cas emblématiques avait provoqué la peur. Les autorités avaient fini par prendre des mesures en vue de barrer la route à cet ennemi invisible. À partir du 20 mars 2020, les vols provenant des pays à risque et des pays de transit étaient suspendus. Les navires et les avions cargos, ainsi que d'autres moyens de transport étaient autorisés à accéder au territoire national. Tous les passagers étaient soumis, à leur arrivée aux frontières nationales, au contrôle. Il en était de même de tous les postes d'entrée maritime, fluviale, lacustre et terrestre du territoire national.

En ce qui concerne les rassemblements des personnes, tous les regroupements (réunions, célébrations) de plus de 20 personnes étaient interdits ; les écoles, les universités, les instituts supérieurs tant officiels que privés étaient fermés à partir du 19 mars 2020 pour une durée de 4 semaines ; les cultes et les activités sportives étaient également suspendus pour la même période ; l'ouverture des discothèques, bars, cafés, terrasses et restaurants était interdite ; l'organisation des deuils dans les salles et domiciles était aussi interdite. Les dépouilles mortelles étaient conduites directement de la morgue jusqu'au lieu d'inhumation et en nombre restreint d'accompagnateurs ! La prise en charge aux frais du Gouvernement de tous les cas testés positifs sur l'ensemble du territoire.

Sur les 26 Provinces de la RD Congo, seules sept Provinces (Kinshasa, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri, Kwilu, Haut-Katanga et Kongo Central) son touchées par le covid-19 ! À Kinshasa, citée comme l'épicentre du covid-19, les zones affectées sont la Gombe, Binza-Ozone, Limete, Binza-météo, Lemba et Kintambo. Pour

combattre davantage cette pandémie à Kinshasa, le Gouverneur de la ville province, avait annoncé, le 2 avril 2020, le confinement de la Commune de la Gombe jugée comme l'épicentre du coronavirus de la ville, du 6 au 20 avril 2020. Comme mesures d'accompagnement, il est interdit la circulation des personnes dans la commune sauf pour les catégories de personnes appartenant à la task force présidentielle, au personnel médical, aux membres du secrétariat technique de la riposte, aux services centraux et techniques des banques, aux opérateurs de télécommunication en vue de la maintenance et du fonctionnement de leurs agences ouvertes dans les autres zones de la ville, à l'administration publique essentielle, au personnel essentiel des pharmacies, aux fournisseurs d'internet... La Police nationale avait déployé des drones pour se rassurer du respect des mesures prises.

Le Cardinal Fridolin Ambongo avait insisté sur les voies et moyens pour arrêter la chaîne de contamination. Tout en ne plaçant pas pour un confinement total, il a prôné un confinement intégral qu'accompagneraient des mesures humanitaires car confiner les Kinois pendant deux ou trois jours pourrait entraîner des morts ! Le Cardinal les avait déjà soulignées, le 28 mars 2020. Par ailleurs, Jonas Tshombela, de la Nouvelle Société Civile Congolaise, avait aussi abondé dans le même sens dans une lettre adressée, le 1^{er} avril 2020. Pour lui, le confinement doit être accompagné des mesures d'encadrement sur le plan social, humanitaire et économique. L'UNFPA (Fond des Nations-Unies pour la Population) avait estimé, le 14 avril 2020, que les besoins en planification familiale restent grands durant cette période. Parmi les mesures sociales, il faut rappeler le communiqué du Ministre de l'urbanisme, du 31 mars 2020, interdisant aux propriétaires immobiliers de déloger tout locataire qui n'aura pas payé le loyer durant la période de mars à juin 2020. Le Gouvernement a encore apporté son soutien pour alléger les charges des ménages durant ce moment difficile. Il s'agit de suspendre le prélèvement de l'impôt professionnel sur les rémunérations des agents publics, le paiement des factures de l'électricité et de l'eau pendant deux mois. Sur le plan judiciaire, notons la relaxe de 1.200 détenus dans le cadre des mesures prise en vue de freiner la propagation du coronavirus.

L'Organisation Internationale pour la Migration (OIM) a apporté son soutien au Gouvernement congolais dans la ville de Kinshasa. Pour la seule journée du 6 avril 2020, grâce à l'appui de l'OIM, la température de 11.900 voyageurs a été prélevée aux points de contrôle installés à Kinshasa. Le Conseil des administrateurs du Groupe de la Banque mondiale a approuvé, le 2 avril 2020, un financement de 47 millions de dollars de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer les activités du projet de riposte d'urgence à l'épidémie de covid-19 en RD Congo. Les États-Unis ont annoncé, le 31 mars 2020, une aide de 6 millions de dollars américains pour soutenir la riposte contre le covid-19. Selon l'annonce faite, le 9 avril 2020, l'Union Européenne contribue à la lutte

contre le covid-19 à hauteur de 8 millions d'euros. D'après une information livrée le 22 avril 2020, le Conseil d'Administration du Fond Monétaire International a approuvé le décaissement immédiat de 363 millions de dollars à la RD Congo. Le Ministre de la Santé a réceptionné, le 6 avril 2020, un million de comprimés de la chloroquine dans le cadre de la lutte contre la pandémie. Ce lot a été convoyé grâce à la Coopération belge de Développement (ENABEL), à travers la Fédération centrale d'achat et de distribution des médicaments essentiels.

Dans une ordonnance du 7 avril 2020, le Chef de l'État a créé le Fonds National de Solidarité pour lutter contre le Coronavirus (FNSCC) ayant pour mission de rechercher et collecter les moyens financiers susceptibles de soutenir les malades et le personnel soignant. Une autre ordonnance publiée le 22 avril 2020, porte nomination du Cardinal Fridolin Ambongo comme responsable du FNSCC secondé par le Révérend Dr. André Bokundoa de l'Église du Christ au Congo (ECC). On y retrouve aussi à côté de ces deux responsables le Cheik Abdallah Mangala, le général Sony Kafuta, le Révérend Elebe, madame Liliane Vakeyeka, Madame Marie-Madeleine Kalala, Patient Bashombe et le Virologue Dr. Muyembe Tamfum. Le président américain Donald Trump a demandé à l'ECC plus d'implication dans la lutte contre le covid-19. Dans un communiqué du 27 avril 2020, l'ancien ministre chargé des relations avec le Parlement a invité les leaders des confessions religieuses à ne pas se mêler de tout ce qui est lié à la gestion de la riposte contre le covid-19.

Le Baromètre Sécuritaire du Sud-Kivu (projet mené en coopération entre le Groupe d'Étude sur le Congo et Human Rights Watch) avait, le 15 avril 2020, noté que le coronavirus risque de fragiliser encore le Kivu. Rappelons que l'Est du Congo a combattu pendant quelques 20 mois la plus longue et complexe épidémie d'Ebola ayant fauché 2.276 personnes. Le covid-19 a aussi touché le Kivu. Le gynécologue Dr. Denis Mukwege a proposé, le 18 avril 2020, de doter le Sud-Kivu d'un laboratoire d'analyse des échantillons du coronavirus. Déjà, le 16 avril 2020, l'Institut National de Recherche Biomédicale (INRB) a estimé que les animaux sauvages et domestiques joueraient un rôle dans la propagation de la pandémie.

Le Gouvernement provincial de Kinshasa a rendu obligatoire, dès le 20 avril 2020, le port des masques pour se protéger contre le coronavirus. Tout en étant très sanitaire, l'aspect économique risque de prévaloir. En effet, la fabrication des masques en tissus prend de l'ampleur à Kinshasa et fait l'affaire des tailleurs de la partie Est de la Ville. La Police est déjà accusée de tracasseries concernant le port obligatoire à Kinshasa ! Sur un autre plan, il faut noter le trafic des gels hydro-alcooliques par certains vendeurs sur le marché de Kinshasa, avait constaté, le 14 avril 2020, Radio Okapi. Les vendeurs utiliseraient de vieux flacons vides pour diluer le gel hydro-

alcoolique avec de l'eau pour avoir une quantité beaucoup plus grande. Il s'agit d'une pratique dangereuse.

Alors qu'on la croyait vaincue, la maladie à virus Ebola revient au Nord-Kivu. Des cas testés positifs ont été détectés près de 50 jours sans cas confirmé jusqu'au 10 avril 2020. Sept cas ont été documentés dont 4 décès. On a déploré à Beni l'évasion d'un cas confirmé du centre de traitement de Beni.

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont séparément voté, le 23 avril 2020, la proposition de la loi portant prorogation de l'État d'urgence sanitaire de 15 jours. Cela a été obtenu à l'issue de la plénière tenue en format réduit avec une soixantaine de parlementaires dans chaque chambre.

L'affaire Kamerhe ou l'État de droit entre le marteau et l'enclume ?

M. Vital Kamerhe, Directeur de Cabinet du Chef de l'État, avait été invité par le Parquet Général près la Cour d'Appel de Kinshasa/Matete en vue de répondre à une instruction ouverte, relative aux enquêtes sur les travaux de 100 jours du Chef de l'État. La première invitation contenait des inexactitudes. En effet, étant convoqué le 6 mars 2020 (alors que nous sommes en avril), il a été signifié, le 4 avril 2020. D'après son parti, il s'agit « d'un document établi avec beaucoup d'irrégularités et de légèreté ».

Ces atermoiements étant dissipés, M. Kamerhe s'est présenté, le 8 avril 2020, au parquet. Après cinq heures d'audition, il a été placé sous mandat d'arrêt provisoire à la Prison de Makala. Les Congolais habitués aux émotions se sont lancés dans des commentaires osés. Les uns ont pensé que cette mise en détention avait sonné l'impunité des hauts responsables, et l'intéressé devrait démissionner de ses fonctions. Les autres ont jugé le mandat trop politisé et entaché de plusieurs zones d'ombres. Le mandat n'aurait pas respecté la procédure. Des manifestations ont été organisées à Bukavu par les sympathisants de son parti. Pour l'UNC, son parti, il s'agit d'un « acharnement politique contre son président ». Les députés UNC du Sud-Kivu ont également demandé l'arrêt de l'acharnement contre Kamerhe. La structure « Le Congo n'est pas à vendre » a, dans un communiqué, du 10 avril 2020, estimé que le pouvoir judiciaire devait pousser son action avec rigueur et avoir l'impartialité dans la poursuite des enquêtes. Kamerhe devait être confronté à d'autres personnes impliquées dans les présumés détournements des fonds alloués à l'exécution du programme de 100 jours.

Georges Kapiamba, président de l'ONG ACAJ, estime qu'« il existe des indices sérieux de culpabilité à charge » de Vital Kamerhe, après plus de cinq heures d'audition. En le laissant en liberté, sa fuite serait à craindre, a-t-il poursuivi. Kamerhe, lui-même, a invité ses partisans au calme ; cet appel a été repris dans son compte Twitter, du 5 avril 2020, où il demande « de laisser la justice faire son travail sans aucune pression car son innocence

sera prouvée ». Kamerhe a été rejoint en prison par le Directeur Général du Fonds National d'Entretien Routier (FONER), Fulgence Baramosi, accusé de détournement de plus de 20 millions de dollars américains qui devaient servir à la réhabilitation des routes aux Nord et Sud-Kivu ainsi qu'au Kasai par la Société Congolaise de Construction (SOCOC).

Le Comité Laïc de Coordination (CLC), réagissant à l'incarcération de Vital Kamerhe, se réjouit que son cri pour « réclamer la réhabilitation de la justice républicaine, à la fois par les hauts magistrats intègres et la lutte sans merci de l'impunité et la corruption ait donné des premiers résultats ». Le CLC attend que les biens détournés soient restitués au peuple congolais. Dans un communiqué, du 23 avril 2020, le CLC a lancé une « sévère mise en garde » contre quiconque briserait l'élan de la justice à mener ses investigations en toute indépendance ». Quant à Hervé Diakiese, membre du Mouvement citoyen « Les Congolais Debout », il trouve historique l'arrestation de Kamerhe, mais il craint que cela ne soit qu'une action d'éclat symbolique. Entretemps, la ville de Bukavu a connu de nouvelles manifestations, le 13 avril 2020, pour exiger la libération de Kamerhe. Les militants ont été dispersés à coup de gaz lacrymogène, le 14 avril 2020.

Le député national Claudel Lubaya a invité, le 12 avril 2020, le Ministre du Portefeuille à suspendre les Directeurs généraux de l'Office des Routes, du Fonds d'Entretien Routier et de l'Office des Voiries et Drainage en détention préventive à Makala. D'après son avocat, le 16 avril 2020, l'arrestation du Directeur Général de la SOCOC aurait été faite en violation des droits de l'homme et de la Constitution.

Dans une décision rendue le 11 avril 2020, le Tribunal de grande instance de Matete siégeant au degré d'appel a rejeté la demande de liberté provisoire introduite par les avocats de Vital Kamerhe. Par ailleurs, certains ministres membres du gouvernement de Bruno Tshibala ont été pointés. Celui-ci a déclaré « n'avoir rien avec le dossier des 100 jours car son gouvernement était spectateur ». Vital Kamerhe a été, le 13 avril 2020, confronté aux membres de la cellule de coordination du Programme des 100 jours dont Peter Kazadi, Nicolas Kazadi, Marcelin Bilomba et Justin Kamerhe, frère de Vital Kamerhe. Ces auditions avaient pour but de réunir les éléments sur l'attribution des différents marchés publics.

Le Directeur Général de l'OGEFREM, Patient Sayiba Tambwe avait-il trempé dans le programme des 100 jours ? L'enquête menée, les 17 et 20 avril 2020, auprès de Afriland Bank a démontré le contraire. Ainsi, il a été blanchi par le Parquet près la Cour de Cassation. C'est pourquoi le Vice-Premier ministre et Ministre de la Justice avait demandé, le 18 avril 2020, au procureur général de retirer le mandat d'amener contre Patient Sayiba.

De son côté, le député provincial Mike Mukeyayi a été libéré, le 3 avril 2020, après près d'une année d'incarcération à la prison de Makala.

En outre, le dossier des 100 jours ne finit pas de faire parler de lui. En effet, le Procureur général de Bukavu a ouvert, le 17 avril 2020, une réquisition contre la direction de la SNEL Sud-Kivu – Maniema. Dans la même lancée, le Ministre Thomas Luhaka a été invité, le 29 avril 2020, au parquet général près la Cour d'appel de la Gombe, en sa qualité d'ancien ministre des Infrastructures, Travaux publics et Reconstruction sur les travaux relatifs au contrat signé par SOCOG/Sud-Kivu.

Le procès de Kamerhe, Djammal et Jeannot Muhima est programmé le 11 mai 2020, au Tribunal de grande instance de la Gombe à Kinshasa.

Polémique autour de la tenue du congrès et de la prorogation de l'état d'urgence

Dans une déclaration du 22 avril 2020, le député national François Nzekuye a déploré la persistance des pommés de discorde chaque mois entre le FCC et le CACH. La coalition est-elle en danger ? Concernant la tenue du congrès, le président aurait déclaré que « l'état d'urgence n'est pas conforme à la constitution car il s'agit d'un acte de fait et non de droit ! Certains y ont vu « une opportunité pour dissoudre l'Assemblée nationale ». D'autres se sont opposés à la tenue du congrès pour son coût élevé. Les chiffres *ad hoc* avaient même été contestés. Face au flot de déclarations y afférentes et à l'issue de la rencontre du 14 avril 2020, entre le Chef de l'État et les deux responsables de deux chambres, le climat s'est quelque peu apaisé. La présidente de l'Assemblée nationale a dit que « ce ne sont pas les batailles politiques inutiles qui viendront nous distraire en ce moment crucial ». Et elle a ajouté que « la priorité, aujourd'hui, c'est la pandémie du covid-19 ». L'Union Nationale des Fédéralistes du Congo (UNAFEC) de Gabriel Kyungu a, le 14 avril 2020, reconnu que l'arrêt de la Cour constitutionnelle sur l'état d'urgence a validé, le 13 avril 2020, l'ordonnance du chef de l'État.

La prorogation de l'état d'urgence semble ne pas rencontrer l'assentiment du sénateur Jean Bakomito pour qui « l'ordonnance du chef de l'État ne reconnaît pas le rôle que doit jouer le parlement ». « L'ordonnance du chef de l'État limitant l'ordre du jour pose problème et énerve la constitution ». Réagissant, le 21 avril 2020, le député François Nzekuye relève que « restreindre les prérogatives constitutionnelles du Parlement est un acte grave » ! En dépit de divers atermoiements, les députés ont été convoqués pour le 23 avril 2020 en vue d'examiner, non seulement la demande de prorogation de l'état d'urgence, mais aussi d'autres points comme l'adoption de calendrier de la session en cours. Étant donné la crise liée au coronavirus, en dehors de la plénière du 23 avril 2020, d'autres sessions pourraient se tenir en télé-conférence pour la majorité des députés.

La famille du Président en deuil

Mgr Gérard Mulumba, évêque émérite du diocèse de Mweka (Province du Kasai) où il avait œuvré 28 ans durant, est décédé, le 15 avril 2020, à Kinshasa. Il avait été nommé, en 2019, chef de la Maison civile du Président de la République.

AFRIQUE

En **Afrique du Sud**, la suspension des vols provoqués par la propagation de la pandémie du coronavirus a entraîné la liquidation de la South African Airways et la perte de 5.000 emplois. D'autre part, dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, l'Afrique du Sud a déployé 70.000 soldats en vue de faire respecter le confinement. Plus de 200 médecins cubains sont arrivés, le 26 avril 2020, en Afrique du Sud en vue de porter leur aide à la lutte contre le coronavirus

Au **Burkina Faso**, l'Ambassadeur américain a été évacué vers Washington à la suite des symptômes du coronavirus. Par ailleurs, le conseil d'administration du FMI a approuvé, le 13 avril 2020, un allègement immédiat de la dette de 19 pays africains dont le Burkina Faso.

La **Côte-d'Ivoire** a reconnu, le 16 avril 2020, l'emploi de l'hydroxychloroquine pour soigner le coronavirus.

Au **Lesotho**, le Ministre de la Police Lohlohonolo Moramotse a passé la nuit, du lundi 20 au mardi 21 avril 2020, en garde à vue pour avoir violé le confinement. Il a été surpris entrain d'acheter des liqueurs !

Au **Madagascar**, le Président Andry Rajoelina a présenté, le 20 avril 2020, officiellement le « covid-organics », le remède contre le coronavirus découvert à l'issue des travaux de recherche de l'IMRA. Selon l'OMS, rien ne prouve que ce remède à base d'artémisia puisse lutter contre le covid-19. Aucun cas positif n'a été détecté 48 heures après l'annonce. L'ancien président malgache Marc Ravalomanana a demandé à l'OMS de condamner la distribution du covid-organics.

Au **Sénégal**, les services sanitaires vont poursuivre le traitement par chloroquine à la suite des résultats encourageants. Cela a été annoncé, le 2 avril 2020, par un haut responsable de la lutte contre la maladie.

À l'**Union Africaine**, le président de la Commission, Moussa Faki Mahamat a « profondément regretté », le 15 avril 2020, la suspension par les États-Unis de sa contribution à l'OMS. Cette décision a été annoncée dans la nuit du 14 au 15 avril 2020, par le Président Donald Trump. Suite à cette annonce, Pékin a décidé d'apporter son soutien à l'OMS par le versement supplémentaire de 30 millions de dollars. ■